

Réunir

Développer

Informer

Partageons nos énergies
pour développer
nos marchés

Rejoignez
le Syndicat
des Energies
Renouvelables



Les moyens mis en œuvre

Interlocuteur des pouvoirs publics

Le Syndicat des énergies renouvelables est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Il rencontre les ministres en charge des secteurs, participe aux réunions avec les cabinets ministériels, intervient dans de nombreuses instances comme le Conseil Supérieur de l'Énergie, l'Union Française de l'Électricité ou la Commission Nationale des Aides de l'ADEME, les associations européennes...

Relations avec le Parlement

Le Syndicat des énergies renouvelables suit, au jour le jour, les discussions et les travaux des deux chambres et en informe ses membres.

Il contacte et rencontre les Parlementaires en charge des dossiers et susceptibles d'intervenir dans chaque filière. Il informe les élus, organise des voyages de présentation des énergies renouvelables. Il invite également, deux fois par an, sénateurs et députés à des dîners débats.

Le SER est présent aux colloques organisés par l'Assemblée Nationale, le Sénat, le Conseil économique et social, l'ADEME... sur les thèmes de l'énergie, du développement durable et de l'environnement.



Relations avec les grands acteurs économiques

Le SER entretient et développe des relations avec les grandes fédérations ou syndicats professionnels, FNSEA, APCA, FPC, UCF..., et les acteurs économiques liés directement ou indirectement aux activités de ses membres : assureurs, Centre scientifique et technique du bâtiment, AFNOR, ANAH...



Actions de notoriété

UN COLLOQUE ANNUEL

Une fois par an, le Syndicat réalise un colloque qui accueille un millier d'acteurs du monde politique, de l'énergie, de l'environnement et des médias. Depuis plusieurs années participent à ce colloque les ministres en charge de l'énergie



et de l'environnement et sont également intervenus le Premier ministre, les ministres responsables du logement, de l'aménagement du territoire ou de l'outre-mer, des parlementaires, des élus de la majorité comme de l'opposition, les présidents de grandes entreprises énergétiques françaises, des responsables de l'administration et de la Commission européenne.

A l'occasion de cet évènement, le Trophée des énergies renouvelables est remis à une personnalité choisie par les adhérents, considérée comme ayant le plus œuvré dans l'année au développement des énergies renouvelables en France. Le Trophée 2005 a été remis au groupe ACCOR. Les adhérents du SER bénéficient d'invitations au colloque.



pour promouvoir les filières

DES RELATIONS AVEC LA PRESSE

Le SER entretient avec la presse des relations très actives. En moyenne, deux communiqués mensuels, deux



conférences de presse ou voyages de presse durant l'année. Le Président du Syndicat et ses permanents sont sollicités quotidiennement par les journalistes.

LE SALON DES ENERGIES RENOUVELABLES



Le SER est le partenaire du Salon des énergies renouvelables qui se tient en alternance à Paris et à Lyon et qui prend de plus en plus d'importance. Les adhérents du Syndicat bénéficient d'un tarif exposant privilégié.



LE SITE INTERNET

www.enr.fr

Le site internet du Syndicat constitue un puissant outil de communication. Il donne accès à la liste des adhérents, à la fiche de présentation de chacun, à tous

les communiqués de presse, les rapports, les études et les publications du SER. Il propose également les textes de loi dans un espace réservé à ses adhérents.

LA LETTRE DU SER

Ce document est édité en fonction de l'actualité et adressé aux Parlementaires, responsables des Régions, maires, journalistes et adhérents. La lettre du SER traite généralement d'une filière en particulier.



Outils internes

COMMISSIONS

Des commissions par filière ou par thème spécifique, regroupant les adhérents intéressés, se réunissent une dizaine de fois par an. Ces commissions portent sur le solaire, le bois énergie, le label Flamme Verte. L'association France Energie Eolienne, branche éolienne du SER, réunit régulièrement ses membres au sein de différentes commissions spécialisées : communication, éolien offshore, chantiers techniques, financement, lois et réglementations, industrie, raccordement aux réseaux... De nouvelles commissions sont à l'étude, en particulier sur les thèmes des énergies renouvelables dans le bâtiment et la construction et des biocarburants.

L'ANNUAIRE DES ADHÉRENTS

Le Syndicat édite tous les ans l'annuaire de ses adhérents. Cet outil est diffusé à l'occasion de rencontres, voyages, colloques ou salons et adressé à toute personne qui en fait la demande.



LASER,

LA LETTRE DES ADHÉRENTS

Le SER adresse par courrier électronique à ses adhérents LASER, une lettre hebdomadaire d'information interne. Cet outil informe sur

les actions ponctuelles, mais présente également des synthèses de réunions qui ont eu lieu dans la semaine avec des administrations, des cabinets ministériels, des élus...

Cette lettre contient des informations confidentielles et très pointues sur les différents aspects des filières.

information et pour consulter la liste complète des adhérents du SER : www.enr.fr

Crédits photos : ADEME, G. Monico, Vestas...



BULLETIN D'ADHÉSION AU SYNDICAT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Rejoignez-nous aujourd'hui

(pour toute information, contactez Christophe KARLIN, Délégué général
au 01 48 78 05 60 ou christophe.karlin@enr.fr)

Pour adhérer au SER, merci de nous retourner ce formulaire par fax au 01 48 78 09 07.
Conformément aux statuts du SER (transmis sur simple demande),
toute adhésion est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration du Syndicat.

Nom de la société adhérente

Représentée par

En qualité de

ADRESSE

CODE POSTAL : VILLE

Tél. Fax

Site web e-mail

Adresse de facturation (si différente)

Nom de la société

Représentée par

En qualité de

ADRESSE

CODE POSTAL : VILLE

Tél. Fax

Entourez le collège correspondant à votre société

Collège*	Description	Cotisation **	Droits de vote
A	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires inférieur à 175 000 € et au moins un membre adhérent au SER Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités inférieur à 20 M€ et inférieur à 2 M€ dans le secteur des énergies renouvelables 	2 631,20 € TTC 2 200 € HT	1
B	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires supérieur à 175 000 € ou aucun membre adhérent au SER Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 20 M€ ou supérieur à 2 M€ dans le secteur des énergies renouvelables 	5 262,40 € TTC 4 400 € HT	2
C	<ul style="list-style-type: none"> Associations ayant un chiffre d'affaires supérieur à 350 000 € Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 100 M€ ou supérieur à 10 M€ dans le secteur des énergies renouvelables 	10 524,80 € TTC 8 800 € HT	4
D	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 500 M€ ou supérieur à 50 M€ dans le secteur des énergies renouvelables (au choix : collège D ou E) 	21 049,60 € TTC 17 600 € HT	8
E	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels et industriels ayant un chiffre d'affaires toutes activités supérieur à 500 M€ ou supérieur à 50 M€ dans le secteur des énergies renouvelables (au choix : collège D ou E) 	42 099,20 € TTC 35 200 € HT	16
MA1	<ul style="list-style-type: none"> Membres associés 1 : entreprises, associations, organismes n'exerçant pas ou peu d'activités dans le secteur des énergies renouvelables, mais œuvrant dans des métiers concourant à la promotion des énergies renouvelables. 	2 631,20 € TTC 2 200 € HT	0
MA2	<ul style="list-style-type: none"> Membres associés 2 : sociétés ayant leur siège social en dehors du territoire national, ayant une activité effective dans le domaine des énergies renouvelables, mais ne disposant pas de succursale ou de filiale domiciliée en France. 	5 262,40 € TTC 4 400 € HT	0

* Certaines structures, en phase de création d'activités « énergies renouvelables », peuvent bénéficier, de manière provisoire, d'une cotisation comprise entre 500 et 1 000 € HT. Ces structures ne disposent alors d'aucun droit de vote.

** Les organisations non soumises à la TVA paient le montant TTC.

Fait le à

Date et signature

Complétez page suivante SVP →

Secteur(s) d'activités dans le domaine des énergies renouvelables

Merci d'indiquer la ou les filières dans lesquelles vous exercez votre activité :

- Biocarburants
- Biomasse
- Eolien
- Géothermie
- Hydraulique
- Solaire photovoltaïque
- Solaire thermique



- Pour les entreprises exerçant une activité dans plusieurs filières, merci de préciser **le pourcentage de l'activité consacrée à l'énergie éolienne** : %
- Elles recevront, alors, une information spécifique leur précisant les services et les droits de vote dont elles bénéficieront en adhérant de facto à FEE.

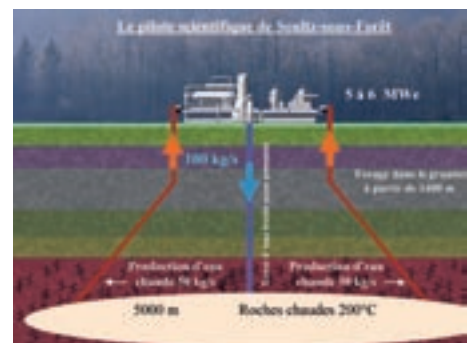
Qui sommes-nous ?

L'organisation des professionnels de toutes les filières des énergies renouvelables

En choisissant de s'unir, les industriels adhérents du SER mettent en commun leurs moyens pour favoriser le développement des énergies renouvelables en France. Ils s'appuient sur les synergies et expériences de chacun et travaillent dans le respect de mêmes valeurs, au premier rang desquelles le développement durable, en agissant pour la création d'une filière énergétique forte, créatrice d'emplois et de richesses.

Nos principales missions

Le SER est le syndicat de défense et de représentation des industriels français du secteur. Il a pour mission de promouvoir le développement des énergies renouvelables en défendant les intérêts des différents acteurs du secteur et en informant l'opinion publique et ses représentants des avantages de ces formes d'énergies. Le SER participe activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires.



Adhérer au Syndicat des Energies Renouvelables, c'est :

- ✿ Obtenir, en premier, la bonne information
- ✿ Se réunir au sein de commissions spécialisées par filières ou par thèmes transversaux
- ✿ Élaborer en commun des propositions d'amélioration du cadre économique et administratif des différentes filières renouvelables
- ✿ Accroître la notoriété de chacune des filières
- ✿ Défendre ses intérêts et les intérêts de l'ensemble de la profession
- ✿ Développer le marché des énergies renouvelables

L'équipe du Syndicat des Energies Renouvelables assure pour ses adhérents :

- ✿ le suivi technique
- ✿ le suivi législatif, juridique et réglementaire
- ✿ le suivi statistique
- ✿ le suivi de l'environnement économique et sociologique
- ✿ l'animation des différentes commissions du SER sur l'ensemble de ces domaines

L'équipe du SER :

André **ANTOLINI**, *Président*

Christophe **KARLIN**, *Délégué général*

Philippe **CHARTIER**, *Conseiller stratégie et recherche*

Erik **GUIGNARD**, *Conseiller économie et prospective*

Marion **LETTRY**, *Responsable du secteur éolien*

Damien **MATHON**, *Responsable du secteur bois-énergie
responsable du label Flamme Verte*

Françoise **JOUET**, *responsable de la communication*

Florence **HAUTEMAISON**, *assistante de direction*



Syndicat des énergies renouvelables

37, rue La Fayette 75009 Paris - Tel 01 48 78 05 60 - Fax 01 48 78 09 07 - enr@enr.fr

www.enr.fr